



Litige crédit consommation avec mon ex épouse

Par **09ponty**, le **26/10/2013** à **21:09**

Bonjour, ayant effectué un crédit en 2007 divorcé depuis 2010 notre crédit est stipulé sur le jugement de divorce à raison de moitié jusqu'à il y a quatre mois tout allait bien chacun m'était sa moitié sur le compte et le prélèvement s'effectuait normalement. Il s'avère depuis 4 mois mon ex-épouse ne verse plus sa moitié et le prélèvement est rejeté ce qui occasionne des frais bancaires. La société de crédit m'a contacté j'ai renvoyé le jugement de divorce stipulant la moitié de crédit ainsi que les relevés bancaires stipulant que je verse bien ma moitié tous les mois le numéro et l'adresse de mon ex-femme afin qu'il l'a relancé également le tout en recommander AR et aujourd'hui je reçois une lettre de la société de crédit me disant qu'il m'est inscrit au fichier national des incidents de remboursement aux particuliers je vous demande qu'il me permette de faire un recours je peux avoir étant donné que j'ai toutes les preuves de mes versements de moitié effectués à la banque. Je ne sais pas quel recours ce que je dois faire et je n'arrive plus à dormir tellement que ça me travaille cordialement

Par **amajuris**, le **27/10/2013** à **00:02**

Bonjour, le divorce ne remet pas en cause le contrat de prêt signé par vous deux comme co-emprunteurs. En effet la décision du juge ne s'applique qu'aux ex-époux et ne concerne pas la banque. Le fait que votre épouse ne paie plus sa part ne concerne pas la banque c'est votre vie privée. Vous devez par LRAR mettre en demeure votre épouse de payer sa part. Cordialement

Par **09ponty**, le **27/10/2013** à **08:44**

bonjour AmatjurisrnrnMerci pour votre réponse j ai téléphoné a un huissier et ils mon dit que c étaient a la société de crédit de lui envoyer l huissierrne je ne c est pas si c est a moi de lui envoyer l huissier pour quelle paye sa part ou a la maison de crédit ?rnsi je lui fait une lettre en LRAR ou en pli recommandé et quel ne paye pas que va t il ce passer ? rnCordialement